

DESTINATAIRES : Toutes les unités

EXPÉDITEUR : R. F. Coutu
Directeur Gestion des risques et service des achats

DATE : 30 juin 2010

OBJET : **Contrat de location de véhicules**

Afin d'offrir le meilleur rapport qualité-prix à la communauté universitaire, Gestion des risques et service des achats a récemment fait un appel d'offres pour la location de véhicules.

Plusieurs critères ont été considérés lors de la sélection finale et l'Université a convenu de retenir les services d'**Enterprise Rent-a-Car**. Ces tarifs demeureront en vigueur jusqu'au **30 juin 2012**.

Nous vous prions de consulter www.laurentian.ca/purchasing pour en apprendre davantage sur les tarifs journaliers, hebdomadaires et mensuels. Sous les liens, choisissez « Tarifs pour location de véhicule ». Le nom d'utilisateur et le mot de passe pour avoir accès à l'information n'ont pas changé. Pour obtenir le mot de passe, n'hésitez pas à communiquer avec notre bureau au poste 1552.

Afin de confirmer leur statut d'employé au moment de louer un véhicule, les membres du personnel doivent présenter une carte commerciale de crédit de la Laurentienne ou une carte d'identité valide de l'Université (carte-photo d'identité, carte d'affaires, carte d'assurance-médicaments, etc.).

Suivant les circonstances, cela peut coûter moins cher de louer un véhicule à 39 \$ par jour et de payer l'essence que d'utiliser son propre véhicule et de réclamer l'indemnité kilométrique de 42 cents. Veuillez vous reporter à l'exemple ci-dessous pour un voyage aller-retour Sudbury-Toronto.

1) Utilisation de son véhicule : Indemnité kilométrique - 800 km @ 42 ¢/km		336 \$
2) Location (pour 2 jours voiture pleine grandeur) : 2 jours à 39 \$	78 \$	
Essence (20 miles au gallon ou 7 km/litre) $800 / 7 = 114$ litres à 1.05 \$ / litre	<u>120</u>	<u>198</u>
Économie réalisée en louant un véhicule au lieu de réclamer l'indemnité		<u>138 \$</u>

Bien que l'Université Laurentienne bénéficie d'un kilométrage illimité relativement aux véhicules loués, il est important de noter que ces dispositions ne s'appliquent qu'aux **déplacements autorisés pour les affaires de l'Université**. Le contrat prévoit un kilométrage illimité (plafond de 4 000 km) en Ontario avec Enterprise Rent-a-Car. Pour les autres destinations, veuillez communiquer avec cette société avant votre départ au sujet du nombre maximum de kilomètres permis. Enterprise Rent-a-Car offre gratuitement de passer vous prendre et de vous déposer à un endroit situé à moins de 50 km du bureau de location.

Afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix tout en satisfaisant aux exigences de voyage, l'Université incite vivement tous les membres du personnel enseignant et non enseignant à louer un véhicule au lieu d'utiliser le leur.

Si vous avez des questions au sujet de l'entente de location de véhicules, n'hésitez pas à appeler Sylvie Chrétien-Makela au poste 1553 ou moi-même au poste 1555.